

Mes tarifs

- entretien d'information individuel
45 minutes - 50 euros
- séance de médiation
sur la base de 60 euros/heure par personne ;
votre participation individuelle vous sera
communiquée lors de l'entretien
d'information.
- sur devis pour les médiations
successorales, intergénérationnelles,
ou les médiations pour des entreprises
familiales

Ce coût représente une économie
substantielle par rapport à une procédure
judiciaire longue et conflictuelle.

Certains contrats d'assurance prévoient des
remboursements pour des séances de
médiation. Renseignez-vous auprès de
votre assureur.

En cas de médiation ordonnée par le Juge,
vous pouvez, sous certaines conditions,
bénéficier de l'aide juridictionnelle.



**"La seule chose que l'on est
sûr de ne pas réussir est
celle que l'on ne tente pas."**

Paul-Emile Victor, explorateur
En 1936, il réalise l'exploit de traverser le Groenland en
traîneaux à chiens.



CONTACT



Clémence Carbonell
Médiatrice familiale diplômée d'Etat
SIRET : 921 365 441

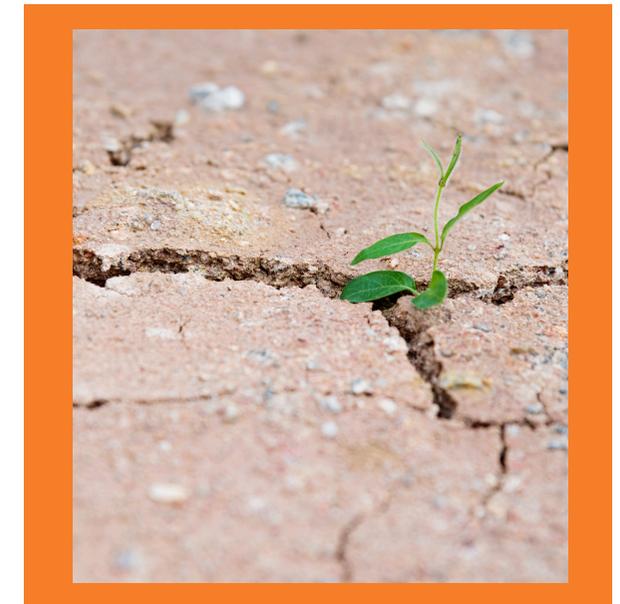
61400 Mortagne au Perche
à 2h de Paris, 35' de Verneuil-sur-Avre et 20' d'Alençon

Déplacements possibles dans l'Orne et l'Eure,
n'hésitez pas à me contacter.

06.37.17.86.40
clemence.carbonell@
mediation-familiale-normandie.fr

mediation-familiale-normandie.fr

**Relation bloquée ?
Communication
difficile ?
Prise de décisions
impossible ?**



**Médiation
familiale
Normandie**



Qu'est-ce que la médiation familiale ?

La médiation familiale est un processus ayant pour objectif la **reprise d'un lien apaisé**, dans des situations où le conflit a pris le dessus et empêche la prise de décisions.

En médiation, nous allons prendre le temps d'**aborder les problèmes liés à un conflit familial**. Je m'engage à soutenir chacun dans l'expression de son **point de vue**, de ses **besoins**...

L'objectif de la médiation est de reprendre la **communication** et de réfléchir ensemble à des **solutions concrètes**, respectant chacun des membres de la famille.

Médiatrice familiale diplômée d'Etat, je vous accompagnerai dans ces échanges, avec **neutralité et impartialité**.
La médiation est **confidentielle**.



Pour qui ?

les conjoints (équilibre familial, décisions, difficultés de communication ...)

les ex-conjoints (désaccords liés aux enfants, questions patrimoniales...)

les parents et grands-parents

les fratries
(successions difficiles, médiations dans un contexte de dépendance/vieillessement)

les entreprises familiales

...

Comment ?

- **un entretien d'information, individuel**. Nous faisons connaissance et je vous présente les modalités de travail en médiation. Au terme de cet entretien de 45 minutes, vous décidez de vous engager, ou non, dans un processus de médiation.
- **entre trois et six séances de médiation**, entre vous et la/les personne(s). Une séance dure 1h30. Les séances sont espacées d'environ 15 jours. Il faut compter en moyenne trois ou quatre séances de médiation pour parvenir à un accord, oral ou écrit.

Possibilité de séances par visioconférence si besoin.

